

Très Petites Entreprises et Associations, Particulier-Employeur : **on vote !**



**MOINS DE 11 SALARIÉ-ES
EN ENTREPRISE, EN ASSOCIATION,
DU PARTICULIER-EMPLOYEUR ?
VOUS ÊTES CONCERNÉ-ES**

Vous avez déjà pu en 2012 faire entendre votre voix pour désigner le syndicat de votre choix. Du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017, de nouvelles élections auront lieu, l'occasion pour vous de faire changer et évoluer vos conditions de travail en votant pour un syndicat apte à vous représenter.



Union
syndicale
Solidaires



**VOUS ÊTES PRESQUE 5 MILLIONS DE SALARIÉ-ES
FAIRE VALOIR ET RESPECTER VOS DROITS, C'EST UN DROIT !**

@contact@solidaires.org f SolidairesTPE t @SolidairesTPE #votonsolidaires

C'est donc entre le 30 décembre et le 13 janvier que les salarié-es des TPE, TPA et particuliers-employeurs voteront pour définir la représentativité de chaque organisation syndicale. La période choisie et le report décidé à quelques jours des dates prévues initialement ne vont pas faciliter la participation !

Ce regrettable épisode est dû à l'acharnement de la CGT envers deux syndicats, STC et LAB. La confédération CGT tente, par plusieurs recours juridiques depuis plus de 4 mois, d'interdire à ces organisations de se présenter à ces élections. Aux élections prud'homales, aux élections professionnelles, aux élections TPE, le STC est la première force syndicale en Corse. Au Pays basque nord, LAB était la deuxième organisation syndicale lors des élections TPE de 2012, la troisième lors des élections prud'homales de 2008 (au sud, dans l'Etat espagnol, LAB représente environ 20% lors des élections professionnelles). Au-delà de l'atteinte au pluralisme, de la négation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et des stupidités qui y sont écrites, l'argumentation développée par la CGT devant les tribunaux pose un autre problème de taille : elle va renforcer l'arsenal antisyndical à disposition du patronat et du gouvernement ; selon la CGT, un syndicat ne doit pas remettre en cause une loi ou se battre pour une société différente !

La campagne Solidaires est toujours d'actualité. Affiches, tracts, autocollants, cartes postales, etc., il y a du matériel à disposition de tous et toutes. **Dans les différentes localités du département, organisons des diffusions de tracts et des collages ! Toute aide est utile, contactez-nous pour dire vos disponibilités.**

Droit des femmes : de la manifestation à la grève...

Nous vivons dans un pays où, malgré les grands principes d'égalité femmes/hommes, inscrits dans tous les textes fondamentaux, sévissent toujours domination patriarcale, inégalités et violences. **Au pays des « droits de l'Homme » et de l'égalité, on frappe, on viole, on tue tous les jours.** Diverses organisations, dont l'Union syndicale Solidaires, organisaient la **manifestation annuelle du 25 novembre, contre toutes les violences faites aux femmes.** Pour que le pays des droits de l'Homme devienne enfin, aussi, le pays des droits des femmes ! Maintenant, en route pour le 8 mars et la grève des femmes !

Groupe Hospitalier Mondor (Créteil) : une journée d'action réussie



Après deux semaines de grève et des actions menés sur plusieurs hôpitaux, le personnel du Groupe Hospitalier s'est rassemblé, le 7 octobre. Pour la première fois la Santé s'invitait pour une opération escargot sur l'A86 saluée par les automobilistes. Plusieurs cortèges en provenance d'Emile Roux, Georges Clemenceau et Joffre Dupuytren se sont rejoints sur Albert Chenevier pour un nouveau cortège intersyndical SUD Santé-CGT-FO envahissant la Nationale 19 pour gagner l'entrée principale de Mondor, bloquée par les gardes mobiles. L'armée interdisait l'entrée de l'hôpital aux soignants et soignantes !

Après 1 heure de palabre, une délégation est reçue par la directrice du GH, qui déclare ne pas avoir de marge de manœuvre... et pourtant celle-ci n'a pas tenu compte des expertises (Henri Mondor, Joffre Dupuytren), ni des problématiques de la vie personnelle des agents. C'est la même personne qui, lors d'une Commission Médicale d'Etablissement, annonçait fièrement qu'une partie de l'économie serait faite sur la masse salariale grâce à la nouvelle Organisation du Temps de Travail et qu'on pouvait augmenter l'activité sans plus de personnel.

Ce n'est pas au personnel de payer les 80 millions perdus suite à un bug informatique... **Le syndicat Sud Santé Sociaux appelle à organiser la riposte pour améliorer les conditions de travail, alors que la direction organise leur détérioration.**

Bluelink (Ivry) condamnée pour discrimination syndicale



La société Bluelink, filiale d'Air France chargée de sa relation client, ainsi que deux dirigeants, ont été condamnés par la cour d'appel de Paris pour divers faits de discrimination syndicale. L'entreprise se voit infliger une amende de 25.000 euros et devra verser à SUD Aérien, à l'origine de la procédure, 8.500 euros au titre des dommages-intérêts et des frais de justice. Dans son arrêt du 25 octobre, la cour d'appel de Paris juge Bluelink, son actuel PDG et son DRH, **coupables d'avoir licencié en 2013 une déléguée du personnel sans autorisation de l'inspection du travail**. Cette irrégularité est « d'autant plus critiquable », relèvent les juges, que « l'employeur a ensuite refusé de réintégrer la salariée protégée » (ce qu'il fera par la suite). La filiale d'Air France et ses deux dirigeants sont aussi condamnés pour « entraves au fonctionnement du comité d'entreprise », la direction étant **coupable d'immixtion dans le processus électoral**. D'autres griefs portent sur des « entraves à l'exercice du droit syndical dans l'entreprise » et une « entrave à la libre constitution du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ».

L'arrêt, plus sévère que le jugement du tribunal correctionnel de Créteil prononcé en 2015, relève également des cas de **discrimination syndicale envers des membres de SUD Aérien**, visés par des sanctions disciplinaires. Des condamnations qui s'ajoutent à d'autres, car les patrons continuent avec les mêmes pratiques depuis des années. La direction de Bluelink, mais aussi celle d'Air France puisque c'est une filiale, et donc les pouvoirs publics, sont directement concernées : **où sont passés les ministres, député-es et autres politicien-nes qui se souciaient tant de la chemise d'un DRH ? Ces infractions là, pourtant répétées, nombreuses et graves, ne les intéressent pas ? Non, parce qu'il s'agit de leur camp, le camp de celles et ceux qui veulent nous diriger, nous encadrer, nous nous réprimer, nous exploiter !**

Finances publiques : grève active à Créteil le 15 novembre

La Direction Départementale des Finances Publiques du 94 était fermée le 15 novembre ; conséquence de la forte participation du personnel à la grève nationale, à laquelle appelaient Solidaires, CGT et FO. Démantèlement, augmentation de la charge de travail, dégradations des conditions de vie au travail, absence de reconnaissance des qualifications, rémunération bloquée, etc., les motifs de colère sont nombreux !

A Créteil, au Service des Impôts des Particuliers, au service des Impôts des Entreprises, au Centre d'encaissement, la grève était majoritaire. Dès 6h30, des agents tenaient un piquet de grève devant l'immeuble de la DDFIP. Les grévistes du Val-de-Marne ont rejoint la manifestation régionale, devant le ministère des finances.



SNCF Villeneuve : encore des emplois en moins à l'atelier TGV !

La direction du Technicentre Sud-Est Européen, l'atelier chargé des TGV, a présenté l'organigramme 2017. L'effectif des cadres augmente d'1 unité, mais il y aura 6 agents de maîtrise en moins ; une fois de plus, les agents d'exécution paient le plus lourd tribut : 32 postes sont supprimés, soit 73 en deux ans ! Dans le même temps, le recours à l'intérim s'accroît. **Précarité, absence de formation, sécurité moindre, voilà l'avenir au TSSE selon la direction SNCF.** La section syndicale SUD-Rai, majoritaire dans l'établissement, refuse ces choix, informe le personnel, organise la mobilisation.

Un tiers des bureaux de poste menacés dans le Val-de-Marne

Au cours des derniers mois, les horaires d'ouverture ont été réduits dans une dizaine de bureaux de poste. C'est maintenant au tour de Boissy-Principal et de l'Orangerie-Villecresnes. Suivront, Saint-Mandé, Vincennes-Prévoyance, Chennevières-Principal, Ormesson. Le syndicat Sud Ptt alerte : 28 bureaux de poste sur les 98 que compte le département pourraient disparaître d'ici fin 2017.

D'ores et déjà de nombreuses réductions d'horaires d'ouverture au public, à une échelle jamais connue dans le Val-de-Marne jusqu'ici, frappent des bureaux de Poste du département :



- **Créteil Eglise** : depuis l'été 2016, le bureau ouvre au public à 8H30 au lieu de 8H.
- **Créteil Mont-Mesly** : depuis l'été 2016, le bureau ouvre à 9H30 au lieu de 8H30 et ferme à 18H au lieu de 18H30.
- **Saint Maur la Pie** : depuis l'été 2016, le bureau ouvre à 9H au lieu de 8H et ferme à 18H au lieu de 18H30.
- **Saint Mandé** : à partir de décembre 2016, le bureau ouvrira à 8H30 au lieu de 8H.
- **Vincennes Prévoyance** : à partir de décembre 2016, le bureau ouvrira à 9H au lieu de 8H.
- **Boissy Principal** : depuis novembre 2016, le bureau ouvre à 8H30 au lieu de 8H.
- **Boissy l'Orangerie** : non seulement le bureau est menacé de fermeture, mais d'ores et déjà il est fermé l'après-midi à partir de novembre 2016 alors qu'il était ouvert entre 15H et 17H30 jusqu'à maintenant.
- **Villecresnes** : depuis novembre 2016, le bureau ouvrira à 9H au lieu de 8H30.
- **Chennevières Principal** : à partir de fin 2016, le bureau ouvrira à 9H au lieu de 8H30, fermera à 18H30 au lieu de 19H et sera fermé entre 12H et 14H alors qu'il était ouvert sans interruption jusqu'à maintenant.
- **Ormesson** : à partir de fin 2016, le bureau ouvrira à 9H au lieu de 8H30, fermera entre 12H et 14H30 (au lieu de 12H15-14H auparavant) et fermera à 18H au lieu de 18H30.

Ces premières réductions d'horaires d'ouvertures risquent d'être suivies par d'autres, frappant d'autres bureaux dans les mois à venir. La Poste réduit délibérément les horaires d'ouverture pour "tuer" l'activité de ces bureaux, afin de justifier dans un second temps la fermeture de certains d'entre eux. **Le service aux usagers, déjà considérablement détérioré, serait encore plus aléatoire. Les conditions de travail des postiers et postières, déjà très mauvaises, seraient encore pires. Postiers/Usagers, c'est ensemble qu'il faut lutter !** C'est toute l'utilité du syndicalisme interprofessionnel : agir ensemble, pour défendre nos intérêts communs, dans et hors l'entreprise.

Commerce : rififi à New look Créteil

Le 5 novembre, des délégué-es de la section SUD Commerce New Look, des militant-es du syndicat et de Solidaires 94 ont manifesté dans le magasin de l'enseigne de prêt à porter en question situé au centre commercial Créteil Soleil. La raison de leur venue ? **Dénoncer la détérioration des conditions de travail et les pressions hiérarchiques sur le personnel.** Face à nous, une direction peu encline au dialogue, qui n'a rien trouvé de mieux que d'évacuer la clientèle de la boutique avant de la fermer et de cloîtrer le personnel au stock où, fort heureusement, nos représentant-es ont pu discuter avec eux. Plus encore, la direction a mis fin à la période d'essai d'une employée au motif qu'elle aurait témoigné dans le cadre de la procédure de droit d'alerte diligentée par un de nos délégué-es du personnel à la demande d'un autre salarié du magasin... Les prud'hommes sont saisis et se prononceront dès mars 2017. Nous avons appris depuis que ce même employé a été licencié pour faute grave au motif éhonté qu'il se serait livré à des attouchements envers une collègue... avec qui il a pourtant continué à travailler comme si de rien n'était ! Là aussi, les prud'hommes sont saisis et une plainte a également été déposée avant même que l'accusation infamante à son égard lui soit confirmée. Depuis, la direction s'est lancée, en manipulant d'abord un des membres de la section puis en instrumentalisant le CHSCT, à une entreprise de déstabilisation de nos représentant-es : nous ne baisons pas les yeux, ce n'est pas en cassant le thermomètre qu'on fera chuter la température ! **Ce qui arrive à Créteil est loin d'être un cas isolé chez New Look, nous sommes bien décidés à y remédier, y compris en retournant manifester sur le magasin si il le faut !**

Education nationale : *touche pas à ma ZEP !*

Sud éducation 94 soutient l'appel à tous les personnels des lycées en éducation prioritaire « *Touche pas à ma ZEP !* » A en croire les commentaires largement répandus dans les médias, l'éducation prioritaire, ça ne marche pas. Mais a-t-on vraiment essayé ?

L'éducation prioritaire subit ces derniers temps des attaques de toutes parts. Il y a quelques mois, la ministre de l'éducation nationale annonçait la sortie des lycées (y compris les lycées professionnels) de tout dispositif dès 2017. Le 26 septembre, le CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire) publiait un rapport mettant en avant l'accroissement des inégalités scolaires et l'inefficacité des politiques d'éducation prioritaire dans ce domaine. Beaucoup se sont empressés de pointer du doigt l'éducation prioritaire comme une machine à produire de l'inégalité ? Mais avant de juger l'efficacité de l'éducation prioritaire, peut être faudrait-il se demander quelle est la réalité de sa mise en œuvre ...



La baisse des effectifs, ça marche ! Sur ce point, le rapport du CNESCO est clair : les moyens nécessaires ne sont pas là. En effet, la mesure phare du dispositif, la baisse des effectifs d'élèves dans les classes n'est pas appliquée. En 2015, du CP à la 3ème, l'effectif moyen dans les classes d'éducation prioritaire était de 21,2 élèves, soit seulement 1,9 élèves de moins que dans les établissements hors éducation prioritaire. Certains diront que la réduction de la taille des classes n'est pas en soi un gage de réussite. Les recherches menées par le CNESCO (2014) sont pourtant claires : « *seule une réduction importante de la taille des classes dès le primaire permet l'amélioration significative des résultats scolaires des élèves socialement défavorisés* ».

De quelle stigmatisation parle-t-on ? Mais selon le dernier rapport du CNESCO, l'échec des politiques d'éducation prioritaire serait également dû à certains « *effets pervers* » de ces politiques, notamment la stigmatisation supposée des établissements classés REP (Réseaux d'Éducation Prioritaires). Nous fera-t-on croire qu'un collège implanté au milieu d'une cité populaire serait moins stigmatisé parce qu'il ne serait pas classé REP ? Non, il le serait encore plus parce qu'il aurait encore moins de moyens. La stigmatisation qu'il faut dénoncer c'est d'abord celle dont sont victimes les quartiers populaires. Pour contrer cette stigmatisation, il faudrait une vraie politique d'urbanisation qui donne envie d'habiter ces quartiers, une vraie politique de l'emploi qui donne du travail aux habitants de ces quartiers, et surtout de vraies politiques publiques visant à réduire les inégalités sociales dont les inégalités scolaires ne sont que le reflet.

Les revendications de Sud éducation pour l'éducation prioritaire :
Moins d'élèves par classe (16 élèves dans l'éducation prioritaire) - Une baisse du temps de travail - Un classement transparent et objectif des établissements sur critère social - Un encadrement renforcé des élèves - Des mesures de stabilisation des équipes (titularisation de tous les précaires, aide au logement, financement des études pour permettre à des jeunes de l'académie d'accéder aux métiers de l'enseignement).

Contre la sortie programmée des lycées de l'éducation prioritaire. En attendant que de telles politiques voient le jour, une vraie politique d'éducation prioritaire avec des moyens à la hauteur des besoins reste pour nous une nécessité. C'est pourquoi SUD éducation 94 soutient la lutte contre la sortie programmée des lycées de l'éducation prioritaire. Entamée début septembre 2016 par la constitution de la coordination « *Touche pas à ma ZEP* », cette mobilisation a débouché sur trois journées de grève (le 29 septembre, 11 octobre et 17 novembre), et continue de s'étendre dans toute l'Ile de France et au delà. Face aux attaques de tout bord que subie l'éducation prioritaire, il est plus que temps de faire entendre une autre voix !

De l'appel *On bloque tout*, vers un réseau intersyndical de lutte - suite

Une réunion nationale s'est tenue le 15 octobre. L'idée de maintenir les liens dans le cadre d'un réseau de syndicalistes a fait l'unanimité parmi les présent-es. Le but n'est pas de se substituer aux organisations syndicales, mais d'avoir un cadre unitaire large sur l'ensemble du territoire et intersectoriel. Des réflexions et propositions ont émergées : bulletin d'information, formations intersyndicales, popularisation des luttes, collectifs locaux, solidarité, ... Une nouvelle rencontre aura lieu le samedi 10 décembre après-midi, à la Bourse du travail de Paris. L'appel www.onbloquetout.org regroupe des structures et militant-es Solidaires, CGT, CNT-SO, FSU, CNT, LAB, STC, FO, CFDT.